

Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) pour la période 2024-2027

Séance plénière du 17 décembre 2024

L'intérêt de cette convention de partenariat avec le CETIM est souligné par le CESER compte tenu de ses actions auprès de la filière des industries mécaniciennes.

Au regard de la nécessité pour le CETIM de renforcer sa visibilité (premier axe prioritaire de la convention), le CESER propose que le réseau des IUT Génie Mécanique et Productique, qui maille les trois rectorats régionaux, soit sollicité pour promouvoir ses actions auprès des étudiants. Ces derniers ont en effet vocation à être les futurs encadrants des entreprises partenaires du CETIM.

L'absence de la prise en compte de la dimension humaine dans les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette convention est regrettée par le CESER. Le développement du numérique et les transferts de technologie ont en effet des impacts humains qui devraient être au cœur des actions listées.

Le CESER note enfin un manque d'informations permettant d'apprécier l'efficacité de la précédente convention (bilan des actions menées, traçabilité des aides versées par le Conseil régional, ...). Il encourage également le Conseil régional à reformuler la rédaction de la deuxième partie de l'article 4 de la convention, qui laisse penser qu'il n'a pas la maîtrise du versement des subventions au CETIM.

Compte tenu des enjeux autour de la politique industrielle, le CESER souligne l'intérêt de cette convention partenariale avec le CETIM, qui est un acteur important offrant aux entreprises de la filière mécanicienne un accompagnement vers une meilleure compétitivité tout en prenant en compte la durabilité. Le développement du centre technique de Pau est, selon le CESER, une preuve de son dynamisme et une chance pour le territoire.

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur les points suivants.

Renforcer les liens avec les Instituts Universitaires de Technologie

Comme le montre le texte de la délibération, le CETIM développe des liens avec l'enseignement supérieur, notamment par l'attribution de financement de travaux de thèses auprès des universités.

Le CESER l'encourage à développer des liens avec le réseau des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) du territoire régional, notamment concernant la formation « Génie Mécanique et Productique », qui participe à la formation des cadres de ce secteur. Ce réseau maille de manière intéressante les trois rectorats régionaux et pourrait servir à promouvoir les actions du CETIM auprès des étudiants des IUT.

Pour le CESER, il est important que le CETIM puisse mieux se faire connaître afin de promouvoir les outils qu'il peut mettre à disposition des filières et des acteurs du secteur. À ce titre, l'assemblée socio-professionnelle partage l'importance donnée par la convention au « *Renforcement de la visibilité des actions du CETIM en région Nouvelle-Aquitaine* » en faisant de cet axe prioritaire le premier des trois axes cités.

Renforcer la dimension humaine dans les actions

Pour le CESER, les actions notables présentées par chacun des trois axes prioritaires (listées en page 3 de l'annexe technique) ne font pas suffisamment apparaître la dimension humaine. Le CESER aurait souhaité davantage d'analyse des partenariats précédents, en particulier les données et analyses précises sur l'emploi, la jeunesse, et la formation.

Si celle-ci est bien réaffirmée en introduction de la convention par la reprise de la troisième priorité du SRDEII (« *Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement* »), cette dimension aurait dû être déclinée en actions au sein des axes prioritaires de la convention.

En effet, toutes les révolutions technologiques actuelles (notamment l'Intelligence Artificielle) questionnent la place de l'Humain et ses relations avec le développement du numérique. Le transfert de technologie n'est jamais neutre humainement. Ainsi, le CESER aurait souhaité que la dimension humaine soit plus mise en avant, en convergence avec la démarche Néo Societas qu'il propose.

Des informations et des clarifications à apporter pour apprécier l'efficacité de la convention partenariale

Le bilan de la précédente convention présenté en page 3 de l'annexe technique du cadre partenarial reste, selon le CESER, très généraliste et trop synthétique pour permettre d'appréhender précisément les actions développées dans le cadre de cette première convention.

En outre, si le CESER a bien noté que la nouvelle convention, objet de la présente délibération, n'avait pas d'impact financier sur la collectivité régionale, il aurait apprécié que la traçabilité des aides du Conseil régional liées à l'exécution de la précédente convention soit précisée.

De plus, la précédente convention, qui s'est achevée en 2022, n'est renouvelée qu'en 2024 : aussi qu'en est-il de la période entre 2022 et 2024 ?

Aussi, la convention 2024-2027 mentionne les 600 formations proposées par « Cetim Academy », mais ne précise pas la répartition ou les besoins des 2 000 entreprises accompagnées chaque année.

Enfin, le CESER attire l'attention sur la rédaction de la deuxième partie de l'article 4 de la convention de partenariat qui, telle qu'elle est formulée, peut laisser penser que le CETIM est l'impulseur du versement des subventions régionales. Même s'il est précisé que l'attribution d'une subvention sera décidée « *en cohérence avec le cadrage budgétaire défini par la collectivité* » (page 7 sur 9 de la convention), le CESER tient à affirmer que le Conseil régional doit garder la pleine maîtrise de ses interventions auprès des entreprises mécaniciennes, notamment par l'intermédiaire de subventions.



Proposition de la commission 4 « Économie »
Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine
et le Centre Technique des Industries Mécaniques (CETIM) pour la période 2024-2027 »

156 votants

156 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine